

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 6 Septembre 2022**  
\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 30/08/2022

Date d'affichage : 30/08/2022

Nombres de Conseillers

- En exercice : 14

- présents : 13

L'an deux mil vingt deux, le 6 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle des associations, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

**Étaient présents** : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme PASTEAU Isabelle à M. TIMMERMAN Michel

**Secrétaire de séance** : Mme LEWIK Clémence

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal a démarré par une minute de silence en hommage à Monsieur Dominique POUTOIRE, 1er adjoint de la commune de Duneau, décédé le 31 juillet 2022.

\*\*\*\*\*

Report d'un point inscrit à l'ordre du jour : "délibération des 1607h". Il s'agit d'une délibération réglementaire que la collectivité doit prendre cette année pour asseoir la conformité du temps de travail des agents de la commune. Le projet de délibération doit être soumis auparavant au Comité Technique du CDG72. Aussi, cette délibération est reportée en fin d'année.

\*\*\*\*\*

**Amendes de police**

**Année 2022**

**N°2022-41**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022, pour le projet d'implantation de deux coussins berlinois rue des Charmilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Atteste** de l'inscription du projet d'implantation de deux coussins berlinois rue des Charmilles dans la section des dépenses d'investissement du budget de l'année 2022, d'un montant de 3 950€ HT,

**Sollicite** la subvention des amendes de police de l'année 2022 auprès du Département de la Sarthe.

(Vote : 14 pour)

\*\*\*\*\*

**Numérotation parcelle C 1020**

**Rue du Luart**

**N°2022-42**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de numérotter une nouvelle parcelle issue d'une division foncière en vue d'un projet de construction d'une maison individuelle. La proposition est la suivante :

- Parcelle C1020 : 54bis rue du Luart

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de numérotter la parcelle C1020 comme suit : 54bis rue du Luart.

(Vote : 14 pour)

\*\*\*\*\*

**Fonds de concours 2022**  
**Eclairage public à "La Caluyère"**  
N°2022-43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a alloué un fonds de concours de 7 512€ pour le projet d'éclairage public de La Caluyère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème « Opérations diverses » d'un montant de 7 512€ pour le projet « d'éclairage public de la Caluyère », d'après la délibération communautaire en date du 6 juillet 2022, pour un montant de travaux de 25 040€ HT.

(Vote : 14 pour)

\*\*\*\*\*

**Projets d'aménagement de l'aire sportive**  
**Choix des entreprises**  
N°2022-44

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions "Appel d'offres" et « travaux » se sont réunies le 30/08/2022 afin d'étudier les plis reçus pour les trois lots du projets d'aménagement de l'aire sportive.

Après une brève présentation des éléments techniques utilisés pour l'analyse et la notation des plis, les propositions sont les suivantes :

**Lot 1 – Création d'une plateforme pour un city-satde et cheminement d'accès**

Quatre plis ont été reçus pour le lot 1.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise EUROVIA HRC a déposé un courrier pour le lot 1 en justifiant que leur plan de charge actuel ne leur permet pas de répondre au projet.

Entreprise	Flécharde TP	SAS Pigeon TP centre	Colas	Bauducel TP
Note	99.35/100	94.46/100	98/100	80.40/100
Prix HT	42 946 €	46 352.06 €	42 250 €	50 600 €
Prix TTC	51 535.20 €	55 622.47 €	50 700 €	60 720 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide**, pour le lot 1, de retenir l'entreprise FLECHARD TP pour un montant de 42 946 € HT soit 51 535,30€ TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Lot 2 – Fourniture et pose d'un city-stade**

Quatre plis ont été reçus pour le lot 2.

Entreprise	Quali-cité	Husson	Sport France	Camma sport
Note	94.02/100	97.18/100	93.83/100	99/100
Prix HT	34 764.50 €	32 851.75 €	31 000 €	32 180 €
Prix TTC		39 422.10 €	37 200 €	38 616 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide**, pour le lot 2, de retenir l'entreprise SAS CAMMA SPORT pour un montant de 32 180 € HT soit 38 616 € TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Lot 3 – Aménagement d'un Skate-park**

Un pli a été déposé pour le lot 3.

Entreprise : Camma sport

Prix HT : 41 040 €

Prix TTC : 49 248 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de rendre le lot 3 infructueux car il est inacceptable en raison de son montant qui dépasse largement l'estimation financière de la collectivité à savoir 20 000€ HT.

(Vote : 14 pour)

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

- Journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre : l'église de Duneau sera ouverte au public de 10h à 18h les deux jours. Un tableau des permanences a été organisé.
- Lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Gesnois Bilurien en date du 16 août : décision de non-renouvellement de la convention de fonctionnement de la halte-garderie de Connerré. Ce qui signifie que les enfants de Duneau ne seront plus accueillis de manière systématique et automatique.
- Maison 1 rue de la mairie : le conseil municipal se questionne sur le devenir de cette maison pour le futur aménagement du Bourg.
- Association des Communes Sarthoises "Maisons fissurées" : il convient de dresser une liste des maisons concernées pour envoi à l'association avant le 9 septembre.
- Projet d'aménagement du bourg : une réunion publique est programmée le vendredi 9 septembre 2022 à 20h à la salle polyvalente avec le maître d'oeuvre, PAYSAGE CONCEPT.
- Evènement : un concert de musique gratuit est proposé le samedi 17 septembre à la salle polyvalente, par la société musicale de Connerré.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 6 octobre à 20h00 à la mairie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h45,  
Le Maire, Joël CIRON

